

Convocation des Elus

le : **13 AVR 2018**

Délibération affiché,

rendue exécutoire,
après transmission au

Contrôle de la Légalité

le :

21 JUIN 2018**ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL
YVELINES / HAUTS-DE-SEINE****CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 31 mai 2018

**PROJET DE RECHERCHE ARCHEOLOGIQUE
EN ARMENIE DANS LA REGION DU TAVOUCH****MISE EN PLACE DE PARTENARIATS ET DU FINANCEMENT DE
LA PHASE DE DEFINITION AU TITRE DE 2018**

L'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental des Hauts-de-Seine en date du 5 février 2016 relative à l'approbation des statuts de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines du 5 février 2016 relative à l'approbation des statuts de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines en date du 15 avril 2016 relative au transfert de la compétence Archéologique préventive à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Hauts-de-Seine en date du 15 avril 2016 relative au transfert de la compétence Archéologique préventive à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts de-Seine,

Vu la délibération de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts de-Seine n° 2018-EPI-CA-55-2 en date du 23 janvier 2018 approuvant le budget primitif 2018 (budget annexe),

Considérant que le service archéologique réalise des activités de recherche, de conservation et de valorisation traduisant l'engagement des deux Départements envers la sauvegarde et l'étude du patrimoine archéologique,

Accusé de réception en préfecture 078-200062081-20180531-2018-EPI-CA-68- DE Date de télétransmission : 21/06/2018 Date de réception préfecture : 21/06/2018

Considérant le partenariat entre le Département des Hauts-de-Seine et le Région du Tavouch mis en place en 2011 puis formalisé par un accord de coopération décentralisée signé en 2013 et renouvelée en 2016,

Considérant la nature et l'intérêt des travaux de recherches réalisés dans le cadre de la « Mission Caucase » placée sous le contrôle du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères,

Vu les statuts de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Sa Commission Culture, éducation, sport entendue,

Vu le rapport de M. le Président de l'Etablissement public interdépartemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : Autorise le Président de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine à engager un projet de recherche archéologique en Arménie dans la région du Tavouch en partenariat notamment avec la Mission Caucase du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE).

ARTICLE 2 : Approuve l'attribution, au titre de l'exercice 2018, d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 20 425 € au MEAE. Cette subvention sera versée en totalité dès que la délibération sera exécutoire.

Le MEAE adressera à l'EPI 78/92 un état des dépenses réalisées à fin 2018 dans le cadre du projet. Dans l'hypothèse où la totalité de cette somme n'était pas engagée au titre des actions 2018, l'EPI 78/92 procédera à une demande de reversement de la somme non-mobilisée.

ARTICLE 3 : La dépense correspondant à la subvention visée à l'article 3 sera imputée sur les crédits figurant au chapitre 65 article 6562 (opération 2016P012O007- Arménie) du budget annexe de l'archéologie préventive.

Le Président de l'Etablissement public interdépartemental
Yvelines / Hauts-de-Seine



Patrick DEVEDJIAN
Président du Conseil départemental
des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture 078-200062081-20180531-2018-EPI-CA-68- DE Date de télétransmission : 21/06/2018 Date de réception préfecture : 21/06/2018
